

15ème législature

Question N° : 16239	De M. Régis Juanico (Socialistes et apparentés - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Premier ministre		Ministère attributaire > Premier ministre
Rubrique >État	Tête d'analyse >Commandes de sondages et recours aux cabinets de conseil par l'Elysée	Analyse > Commandes de sondages et recours aux cabinets de conseil par l'Elysée.
Question publiée au JO le : 29/01/2019 Réponse publiée au JO le : 05/03/2019 page : 2079		

Texte de la question

M. Régis Juanico interroge M. le Premier ministre sur les commandes de sondages et le recours aux cabinets de conseil par l'Élysée. Dans le rapport annuel de la Cour des comptes relatif aux comptes et à la gestion des services de la présidence de la République, rendu public le 24 juillet 2018, il est précisé qu' « il n'a pas été réalisé de sondage d'opinion, ni fait appel à un cabinet de conseil » par l'Élysée pour l'exercice 2017. Il lui demande de lui indiquer si tel a été le cas également pour l'exercice 2018.

Texte de la réponse

Au titre des dépenses de communication, la Cour des comptes relevait en page 11 de son rapport sur les comptes et la gestion 2017 qu'il n'avait pas été réalisé de sondage d'opinion, ni fait appel à un cabinet de conseil en 2017. Il en a été de même en 2018 au titre des dépenses de communication de la présidence de la République.